

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du samedi 13 mars 2021 à 9h

L'an deux mille vingt et un, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Mme Anne BOLLACHE.

Présents : Anne BOLLACHE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Joseph CARTIGNY, Joëlle PELLUET, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT, Fabienne FASQUELLE, Nathan DI MENNA et Emeline SALLES.

Absents représentés :

- Sébastien BOYER représenté par Nadège DESCHAMPS
- Nathalie CURTINE représentée par Michel BLANCHET

Absente : Claire MONGHEAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Date de la convocation : 5 mars 2021

Monsieur Jacques GROSGURIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2021

- *Le compte rendu du conseil municipal du 2 février 2021 est approuvé à l'unanimité.*

3. SUPPRESSION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire souhaite supprimer un point à l'ordre du jour concernant le marché de travaux pour l'aménagement de la place Jules FERRY (à l'arrière de l'Hôtel de Ville). Ce point sera reporté lors d'un prochain conseil municipal dès que l'avant-projet détaillé sera finalisé par le maître d'œuvre.

- *Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la suppression de ce point à l'ordre du jour.*

4. AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour les 2 points suivants :

- une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du bonus relance concernant la démolition du bâtiment annexe à l'Hôtel de Ville (ancien centre loisirs maternel) et aménagement d'une plateforme provisoire, à la place de la délibération prise le 2 février dernier.
- un complément au bail commercial avec M.CHIBANI lui permettant de disposer gracieusement des locaux afin de pouvoir aménager le commerce et l'assurer dans l'attente de l'ouverture définitive au public.

- *Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.*

5. COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Il est précisé que le compte de gestion 2020 établi par le comptable public est conforme au compte administratif 2020 du budget annexe « eau et assainissement » établi par la commune.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif 2020 du budget « eau et assainissement ».*

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Sous la présidence de Monsieur Jérôme BEGON, le compte administratif 2020 du budget annexe « eau et assainissement » est présenté ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		396 059,63		62 706,58		458 766,21
Opérations de l'exercice	435 805,92	697 462,28	400 243,79	300 801,39	836 049,71	998 263,67
TOTAUX	435 805,92	1 093 521,91	400 243,79	363 507,97	836 049,71	1 457 029,88
Résultats de clôture		657 715,99	36 735,82			620 980,17
Restes à réaliser			141 111,16	32 408,00	141 111,16	32 408,00
TOTAUX CUMULES	435 805,92	1 093 521,91	541 354,95	395 915,97	977 160,87	1 489 437,88
Résultats définitifs		657 715,99	145 438,98			512 277,01

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote du compte administratif 2020 du budget annexe « eau et assainissement ».

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe « eau et assainissement ».*

7. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter et d'affecter les résultats sur le budget annexe « eau et assainissement » 2021 de la manière suivante :

- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 145 438,98 €
- D001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 36 735,82 €
- R002 : Résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement : 512 277,01 €

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats et reports précisés ci-dessus sur le budget annexe « eau et assainissement » 2021.*

8. ADOPTION DU BUDGET 2021 ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Une présentation de la section de fonctionnement par chapitre et des opérations prévues en investissement pour l'année 2021 du budget annexe « eau et assainissement » est faite en séance.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe « eau et assainissement » pour l'exercice 2021, comme suit :*

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	1 147 277,01 €	1 147 277,01 €
INVESTISSEMENT	1 042 576,98 €	1 042 576,98 €

9. COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET « PRINCIPAL »

Il est précisé que le compte de gestion 2020 établi par le comptable public est conforme au compte administratif 2020 du budget « principal » établi par la commune.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif 2020 du budget « principal ».*

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET « PRINCIPAL »

Sous la présidence de Monsieur Jérôme BEGON, le compte administratif 2020 du budget « principal » est présenté ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents
Résultats reportés		1 084 203,36	54 629,35		54 629,35	1 084 203,36
Opérations de l'exercice	1 325 509,56	1 665 534,82	602 379,23	562 581,57	1 927 888,79	2 228 116,39
TOTAUX	1 325 509,56	2 749 738,18	657 008,58	562 581,57	1 982 518,14	3 312 319,75
Résultats de clôture		1 424 228,62	94 427,01			1 329 801,61
Restes à réaliser			241 675,16	30 000,00	241 675,16	30 000,00
TOTAUX CUMULES	1 325 509,56	2 749 738,18	898 683,74	592 581,57	2 224 193,30	3 342 319,75
Résultats définitifs		1 424 228,62	306 102,17			1 118 126,45

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote du compte administratif 2020 du budget « principal ».

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget « principal ».*

11. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter et d'affecter les résultats sur le budget « principal » 2021 de la manière suivante :

- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 306 102,17 €
- D001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 94 427,01 €
- R002 : Résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement : 1 118 126,45 €

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats et reports précisés ci-dessus sur le budget principal 2021.*

12. ADOPTION DU BUDGET 2021 « PRINCIPAL »

Compte tenu du contexte national, Madame le Maire précise que la dette de l'Etat a augmenté en 2020 et que malgré la stabilité des dotations annoncée, le nombre d'habitants recensé étant en baisse sur la commune, ces dotations risquent de diminuer.

Elle précise que la capacité de désendettement de la commune s'est améliorée mais reste élevée par rapport à la moyenne nationale.

Elle souligne également que la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales empêche de maintenir un levier fiscal permettant d'augmenter la capacité d'autofinancement pour le financement des projets. De même, elle évoque l'incertitude du maintien dans le temps des compensations prévues par l'Etat suite à la suppression de cette taxe.

Par conséquent, elle informe que le budget 2021 est contraint et qu'il convient de rester prudent sur les dépenses afin de faire face aux incertitudes évoquées.

Une présentation de la section de fonctionnement par chapitre et des opérations prévues en investissement pour l'année 2021 du budget « principal » est faite en séance.

Madame le Maire propose de voter le budget « principal » en suréquilibre pour la section de fonctionnement à hauteur de 696 534,00 € pour l'année 2021, comme effectué les années antérieures et comme prévu dans le code général des collectivités territoriales. Ceci permet d'avoir une vision plus réelle du suivi des dépenses et des recettes en cours d'année.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget « principal » pour l'exercice 2021, comme suit :*

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 937 640,45 €	2 634 174,45 €
INVESTISSEMENT	1 289 802,17 €	1 289 802,17 €

13. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ANNEE 2021

Les demandes de subventions des associations pour l'année 2021 ont été étudiées lors de la préparation budgétaire 2021. Toutefois, Madame le Maire souligne que très peu de demandes ont été reçues cette année de la part des associations locales, certainement dû au contexte sanitaire et à l'incertitude pour l'organisation et le maintien des manifestations en 2021. Elle précise qu'une enveloppe exceptionnelle de 3 500 € est prévue au budget 2021 si certaines associations en cours d'année souhaitent solliciter la commune dans le cadre d'un projet.

Monsieur Joseph CARTIGNY présente le tableau des demandes reçues avant la date limite en précisant les montants accordés par association.

Madame le Maire informe que la subvention attribuée pour les livres à l'APEL Saint Joseph ou au Sou des Ecoles est en fonction du nombre d'élèves de CE2 ou CM2.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant des subventions aux associations pour l'année 2021 (tableau annexé au compte rendu).*

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE JUJURIEUX

Madame le Maire précise que le nombre de demandes d'aides est en augmentation depuis 2020. Par conséquent et compte tenu du contexte sanitaire, elle propose d'augmenter la subvention au profit du CCAS de Jujurieux pour l'année 2021 à la somme de 9 000 €.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention d'un montant de 9 000 € au profit du CCAS de Jujurieux pour l'année 2021.*

15. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH DE JUJURIEUX

Madame le Maire informe que la commune de Jujurieux verse chaque année à l'école privée Saint Joseph une somme forfaitaire par élève (enfant de 3 ans et plus, scolarisé à l'école privée Saint Joseph et habitant Jujurieux). Elle précise que ce forfait communal relatif au frais de fonctionnement a été recalculé en 2020 et propose la répartition suivante :

- Frais de fonctionnement - école primaire (année scolaire 2020-2021) : 430 € par enfant
- Frais de fonctionnement - école maternelle (année scolaire 2020-2021) : 990 € par enfant
- Fournitures scolaires (année scolaire 2021-2022) : 40 € par enfant

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement et fournitures scolaires de l'école privée Saint Joseph comme défini ci-dessus.*

16. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT – COMMUNE DE BOYEUX-SAINT-JEROME

La commune de Boyeux-Saint-Jérôme verse chaque année à la commune de Jujurieux une somme forfaitaire par élève (enfant scolarisé à l'école publique Charles Juliet de Jujurieux et habitant Boyeux-Saint-Jérôme). Madame le Maire confirme que la répartition est la même que celle mise en place pour l'école privée Saint Joseph.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale demandé à la commune de Boyeux-Saint-Jérôme comme validé pour l'école privée St Joseph.*

17. VOTE DES TAUX IMPOSITION 2021

Madame le Maire précise que compte tenu du contexte national relatif à l'épidémie du coronavirus et à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, elle propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année 2021.

Elle souligne toutefois que la part départementale (+ 13,97 %) s'appliquera sur la part communale de la taxe foncière bâtie et rappelle que le taux concernant la taxe d'habitation est gelé jusqu'en 2023.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 :*
- *Taxe foncière sur bâti : 26,91 %*
 - *Taxe foncière sur non bâti : 44,86 %*
 - *Taxe habitation (taux gelé) : 11,38 %*

18. REVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe que le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la modification du montant des attributions de compensation (AC) afin de faciliter les prévisions budgétaires. Pour l'année 2021, le montant de l'AC pour la commune de Jujurieux est fixé à 136 237 €, qui correspond à celui de 2020 auquel est déduit le coût des travaux de l'Atelier Chantier d'Insertion pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 (soit 700 €).

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau montant de 136 237 € de l'attribution de compensation pour l'année 2021.*

19. DEMANDE DE SUBVENTIONS – DEMOLITION ET AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME EN ATTENTE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE JULES FERRY

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 2 février 2021, une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes avait été sollicitée pour l'aménagement global de la place Jules Ferry dans le cadre du bonus relance 2020-2021. Pour bénéficier de cette subvention, le dossier doit être transmis au plus tard le 30 mars 2021 et les travaux doivent démarrer au plus tard le 30 juin 2021. Toutefois, elle précise que l'étude de l'avant-projet n'est pas encore terminée et que les délais ne pourront être tenus en l'état. Elle souligne également que la Région ne financera pas l'intégralité de ces travaux car l'enveloppe prévue de 219 000 € est répartie entre l'ensemble des communes de la communauté de communes. Elle propose donc de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de ces travaux mais les dossiers de demandes ne sont pas encore accessibles.

Dans cette attente, elle souhaite solliciter dès à présent la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes mais uniquement dans le cadre de la démolition et de l'aménagement d'une plateforme provisoire avec l'enlèvement de la cuve de fioul et les reprises des façades au niveau de la toiture. Le montant estimatif des travaux s'élève à 50 000 € HT. Elle confirme que l'aménagement global de la place Jules Ferry interviendra dans un second temps.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du Bonus Relance 2020-2021, un financement de 50 % du montant des travaux pour la démolition et l'aménagement d'une plateforme au centre-bourg, à l'arrière de l'Hôtel de Ville.*

20. APPEL A PROJETS « ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE »

Monsieur Joël BROYER présente l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale ». Il précise que les priorités sont le recensement de la faune et de la flore les plus caractéristiques sur notre territoire, dans les milieux ouverts et semi-ouverts, et notamment la faune qui caractérise le mieux un habitat humain (ex : hirondelles, martinet...) ainsi que l'inventaire des micro-zones humides (ex écrevisse à pattes blanches). Le dossier technique sera transmis à l'ensemble des élus pour information.

Il précise que ce projet s'étalera sur 2 ans et qu'à terme il souhaiterait pouvoir le développer auprès des autres communes de la communauté de communes.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montants HT (€)	Nature des recettes	Montants HT (€)	(%)
Charges de personnels	0,00	Subventions	19 400,00	
Sous-traitance	13 567,10	<i>Office Français de la Biodiversité</i>	16 000,00	77,8
<i>Enquêtes, inventaires, animation</i>	11 367,10	<i>Syndicat Rivière Ain Aval et Affluents</i>	2 200,00	10,7
<i>Création et animation site web</i>	2 200,00	<i>Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon</i>	1 200,00	5,8
Missions, déplacements				
<i>Frais déplacements bénévoles</i>	2 000,00			
Communication	1 500,00			

Dépenses d'investissement	2 500,00	Autofinancement (fonds propres)	1 167,10	5,7
Achat de 3 pièges photos	1 500,00			
Fond incitation restauration murets de pierre sèche (expérimental)	1 000,00			
Frais de gestion (4,9%)	1 000,00			
TOTAL	20 567,10	TOTAL	20 567,10	100,0

- *Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'engagement de la commune dans l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale, de valider le plan de financement proposé et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers dont l'Office Français de la Biodiversité.*

21. RENOUELEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Madame le Maire informe qu'il avait été décidé au retour à la semaine de 4 jours de classe à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Elle propose de renouveler cette dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée 2021/2022.

- *Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention – O.ARBILLAT) émet un avis favorable pour poursuivre, comme depuis l'année scolaire 2018/2019, l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours.*

22. COMPLEMENT AU BAIL COMMERCIAL POUR LE FUTUR COMMERCE

Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 16 juin 2020 concernant la réalisation d'un bail commercial d'une durée de 9 ans avec monsieur CHIBANI pour l'ouverture d'une épicerie en centre bourg. Elle propose de rajouter à ce bail, une mise à disposition gracieuse des locaux jusqu'à l'ouverture définitive au public afin de lui permettre d'aménager ce local et de l'assurer. Elle précise que les autres dispositions de ce bail restent inchangées.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prévoir lors de la rédaction du bail commercial avec M.Chibani la mise à disposition gracieuse des locaux dès la signature du bail devant un notaire et ce jusqu'à l'ouverture au public de ce commerce.*

23. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU MAIRE

- **DM_2021_01 : Avenant 1 – Lot 6 Electricité – Marché travaux réhabilitation d'un commerce et d'un tiers lieu en centre de village**
 - Entreprise FLOW ELEC
 - 1 400 € HT soit un marché total pour le lot 6 à 12 601,60 € HT

- **DM_2021_02 : Accord cadre pour les travaux d'entretien et de branchement sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement**
 - Notification de cet accord cadre à bons de commande le 01/02/2021 auprès de l'entreprise SOCATRA TP
 - Composé d'un montant minimum de 18 000 € HT par an et d'un maximum de 50 000 € HT par an
 - Durée initiale d'un an à compter de la date de notification et renouvelable tacite 3 fois pour une durée d'un an.

➤ *Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par Madame le Maire.*

24. INFORMATIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe qu'une réunion est prévue le 8 avril prochain avec la sous-préfète de Gex/Nantua concernant le projet des Brotteaux (logement/relogement/biodiversité...).
- La date de réception du marché de travaux « réhabilitation d'un commerce et d'un tiers lieu en centre de village » est prévue ce mardi 16 mars. Madame Laurence MOUROT souligne le retard pris par certains corps de métiers qui nécessitera d'indiquer des réserves sur le procès-verbal de réception.
- Le rapport d'activité 2020 de l'EPF de l'Ain est consultable en mairie.
- La journée de nettoyage de printemps des rivières du 20 mars 2021 est reportée à l'automne prochain.
- Madame le Maire lit le courrier reçu par l'association « Sportive Boules de Jujurieux » faisant part de son mécontentement suite au devenir du local incendié. Elle précise que plusieurs courriers ont déjà été envoyés à cette association et que compte tenu du montant des travaux à prévoir, un temps d'étude et de réflexion s'avère utile et nécessaire. Elle propose qu'une rencontre avec cette association soit prévue le 20 mars prochain. Elle informe qu'une étude géotechnique doit être réalisée début avril afin de savoir ce qu'il est possible de faire (rénovation ou démolition).

25. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Odile ARBILLAT :
 - Demande si le pot des nouveaux arrivants prévu le 10 avril prochain est maintenu. Madame le Maire souhaite le reporter quand la situation sanitaire le permettra.
 - Informe de la prochaine diffusion du « Petit Susurrien » qui se déroulera le 10 et 11 avril prochain et transmet aux élus la feuille des tournées mise à jour. Elle précise que les articles doivent lui être envoyés au plus tard le 25 mars.
 - Souhaiterait qu'un local de rangement soit prévu au cimetière pour les bidons d'eau, que le portail soit repeint, qu'une réflexion soit menée sur la cabane car le toit est en train de s'effondrer. Elle souligne que certaines personnes jettent des pots, fleurs et autres déchets par-dessus le mur de l'enceinte.
 - Propose d'organiser une journée de nettoyage du village.
 - Demande ce qu'il est possible de faire afin de limiter davantage l'accès au parc des motos et quads. Madame le Maire souligne qu'une commission voirie est prévue prochainement à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 12h40.